

AVIS DE RÈGLEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE EN VALEURS MOBILIÈRES DE STARS GROUP INC. (ANCIENNEMENT AMAYA)

Veillez lire attentivement : ce qui suit pourrait affecter vos droits.

Cet avis vise toute personne et entité, à l'exclusion de certaines personnes liées aux Défendeurs, qui ont acquis des valeurs mobilières de THE STARS GROUP INC. entre le 31 mars 2014 et le 22 mars 2016 (collectivement, le « groupe » ou les « membres du groupe »).

Le 24 mars 2016, une action collective proposée a été instituée à l'encontre de The Stars Group Inc. (« TSGI ») et d'autres, auprès de la Cour Supérieure du Québec (« **action collective** »). La question commune est définie comme suit: Les défendeurs ont-ils fait de fausses déclarations et omissions de faits importants dans les documents et déclarations publics de TSGI concernant ses pratiques commerciales?

Le règlement de l'action collective (« **règlement** »), sans admission aucune de responsabilité des défendeurs, a été approuvé par l'honorable juge Suzanne Courchesne de la Cour Supérieure, le 8 juillet 2020. Le présent avis ne doit pas être interprété comme une reconnaissance par la Cour supérieure de quelque responsabilité ou probabilité de recouvrement de la part de tout membre du groupe. En fait, les défendeurs ont nié et continuent de nier toute allégation de faute formulée par le demandeur dans cette action collective. Cet avis offre un résumé du règlement.

RÉSUMÉ DES CONDITIONS DU RÈGLEMENT

Un montant de 30\$ millions CDN sera payé (« **montant du règlement** ») et servira à résoudre, régler, libérer et acquitter toutes les réclamations faites – ou qui auraient pu être faites – par le demandeur en son propre nom ou au nom des membres du groupe à l'encontre des défendeurs, et ce, de façon définitive et permanente.

Le montant du règlement pour le groupe, déduction faite des frais judiciaires et débours, des frais de l'administrateur, et des taxes, sera distribué au groupe au *pro rata* conformément au plan de répartition approuvé par la Cour. Les distributions faites aux membres du groupe au Québec seront assujetties au prélèvement pour le « Fonds d'aide aux actions collectives ». Les honoraires des avocats des membres du groupe ont été approuvés par la Cour supérieure au montant de 25% du montant du règlement, plus les débours et les taxes. Le règlement et le plan de répartition peuvent être consultés sur les sites-web <http://faguyco.com/en/portfolio/amaya-class-action> et <http://amayasecuritiessettlementcanada.com>.

**UNE DEMANDE D'INDEMNISATION DOIT ÊTRE FAITE AVANT LE 18
NOVEMBRE 2020**

Chaque membre du groupe doit soumettre un formulaire de réclamation rempli au plus tard le 18 novembre 2020 afin de pouvoir participer au règlement. Le formulaire de réclamation peut être consulté à amayasecuritiessettlementcanada.com ou obtenu en

téléphonant à l'administrateur au 1-(866) 329-7153, ou par courriel au claims@trilogyclassactions.ca.

Les membres du groupe doivent remplir le formulaire de réclamation et télécharger la documentation à l'appui sur le portail d'administration des réclamations en ligne à amayasecuritiessettlementcanada.com/portal

Si vous ne soumettez pas de formulaire de réclamation rempli d'ici le 18 novembre 2020, vous ne recevrez aucune part du montant du règlement net.

La Cour supérieure a nommé Trilogy Class Action Services comme administrateur du règlement pour entre autres: (i) recevoir et traiter les formulaires de réclamation; (ii) décider de l'admissibilité à l'indemnisation; et (iii) distribuer le montant net du règlement aux membres du groupe admissibles. Vous ne pouvez soumettre un formulaire de réclamation papier que si vous n'avez pas accès à Internet. Le formulaire de réclamation papier peut être envoyé par la poste ou par courrier à:

Administrateur, The Stars Group Inc./Amaya action collective en valeurs mobilières

**Trilogy Class Action Services
117 Queen Street, P.O. Box 1000,
Niagara-on-the-Lake, ON, Canada
Tel : 1-(866) 329-7153
Courriel : claims@trilogyclassactions.ca**

**Registre d'administration de demandes d'indemnisation:
*[Amayasecuritiessettlementcanada.com/portal](http://amayasecuritiessettlementcanada.com/portal) (français et anglais)***